



pluralité de testaments

Par **mae22**, le **05/07/2020** à **19:09**

Bonjour,

Mon frère âgé de 33 ans aurait rédigé trois testaments, les 15/12/2019, 01/01/2020 et 07/01/2020.

Tous les testaments sont-ils recevables ?

Il indique vouloir donner sa maison à, je cite "Maman" et un prénom masculin, sans autre indication du moins sur le dernier. Cela est-il suffisant pour identifier les légataires ?

Il s'est suicidé le 22 janvier 2020 en étant interné en hôpital psychiatrique et vraisemblablement sous traitement pour dépression. Quelle est la valeur du ou des testaments dans ce cas ?

Et enfin, quel recours si je pense, en ma qualité d'ayant-droit que ce sont des faux ?

Merci de votre réponse